

Teams, le 3 septembre 2020,

CSE DIRECTIONS TECHNIQUES

Extrait de la déclaration liminaire UNSA :

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la santé et la sécurité des agents.

Le 18 août dernier, Mme Elisabeth Borne, Ministre du Travail, a présenté les évolutions sanitaires qui s'appliqueront dans le pays. Parmi celles-ci, le port du masque devient obligatoire dès le 1^{er} septembre dans toutes les entreprises, bureaux collectifs et open spaces.

Cette mesure vise à renforcer la sécurité de tous face à la COVID-19 contre laquelle nous combattons maintenant depuis de nombreux mois. Néanmoins, elle interroge et inquiète car elle renforce l'idée d'une transmission du virus par l'air que nous respirons. Il ne faut pas perdre de vue que la situation sanitaire actuelle est anxiogène pour de nombreux cheminots tout comme pour les usagers et clients que nous transportons et que cette anxiété peut être un facteur d'augmentation des risques d'accidents du travail.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, l'obligation du port du masque dans l'entreprise le place dans la catégorie des EPI (équipement de protection individuelle). Comment allez-vous gérer cette nouvelle disposition de protection de vos salariés ? Quelle dotation sera faite par agent ? Sous quel délai ? De plus, même si ne nous remettons aucunement en cause son utilité, vous nous concéderez que le port du masque n'est pas un geste naturel et que sur une journée entière de travail, il est loin d'être confortable ; surtout quand viennent s'ajouter à celle-ci les trajets aller et retour au domicile. Des agents se plaignent de maux de tête, d'avoir la gorge asséchée, voire pour certains, d'étourdissements.

L'UNSA-Ferroviaire rappelle que toutes ces situations doivent être prises en considération afin d'adapter les organisations du travail, tant que faire se peut, pour le bien-être et la sécurité de tous.

→ La Direction nous rappelle les règles à tenir en matière de gestes barrières et port du masque (2 masques chirurgicaux par personne et par jour + distribution de 2 masques en tissu par personne pour les trajets dom/travail) ... Des dotations sont en cours.

Le télétravail peut être une des solutions. D'ailleurs, le Gouvernement incite fortement le patronat à négocier des accords sur le télétravail là où il n'est pas de mise. Pour l'UNSA-Ferroviaire, nous sommes favorables au développement du

télétravail dans le respect de notre accord et en concertation avec l'agent concerné.

Durant la crise, nous avons tous pu constater les bienfaits mais également les conséquences négatives de l'augmentation significative du télétravail sur la population active. Par exemple, cette façon de travailler a fait naître chez de nombreux salariés un sentiment d'isolement fort à ne pas prendre à la légère par la Direction.

Il nous est répondu « qu'en zone rouge, la règle est de deux jours de travail sur site et trois jours en télétravail.

Pour les autres zones, il appartient à chaque société du groupe de déterminer ses règles avec, pour l'ensemble du groupe, au moins une journée de travail ... voire deux, conformément au courrier du Président de SNCF Réseau envoyé à tous. »

L'UNSA-Ferroviaire note l'effort de l'entreprise mais reste fortement mobilisée sur ces questions, à l'écoute des situations réelles des agents. Si les dispositions ne sont pas appliquées de manière homogène, l'UNSA ne manquera pas de réagir !



Emploi / Recrutement au sein des Directions Techniques :

Nos prestataires, nos partenaires, nos filiales, en bref, nos concurrents sur l'emploi n'ont pas confiné leur recrutement. Nombre de démissions de nos collègues ont eu lieu et/ou vont avoir lieu cette année. Des agents des Directions Techniques de grandes valeurs, compétents et autonomes, quittent notre entreprise SA SNCF RESEAU.

Comment pensez-vous recruter des agents compétents et formés ?

Allons-nous continuer à utiliser notre entreprise comme le centre de formation national de l'industrie ferroviaire, aux frais et à la charge de SA SNCF RESEAU ?

Comment comptez-vous stopper l'hémorragie de départs des compétences ?

Comptez-vous revoir à la hausse les salaires ?



À masse salariale égale, à production augmentée et avec un nombre d'agents de production à la baisse, nos salaires auraient dû augmenter depuis bien longtemps pour suivre ou poursuivre les salaires de nos partenaires concurrents.

En conséquence de ces départs, comptez-vous décaler certains projets et mises en service ?

Allez-vous, comme vous le faites depuis 2016, reporter la charge de travail sur les agents de la production restants ?

Allez-vous continuer à ne garder, pour notre production, que les projets à faible valeur ajoutée, bancals, qui font perdre tant de temps car non ficelés et dont les objectifs politiques sont intenables, hors de prix ou non rentables ?

En bref, nos collègues ont besoin et ont le droit de savoir quel avenir notre Direction envisage pour l'ingénierie dans la SA SNCF RESEAU.

→ La Direction reconnaît la problématique existante et persistante. « C'est un phénomène sur lequel il faut se mobiliser pour conserver les compétences précieuses. »

Elle indique que l'objectif de recrutement est respecté à ce jour. Pour les juniors, un recrutement en masse sera organisé à partir de septembre

Aujourd'hui, elle constate une baisse des démissions par rapport à 2019 ... sans doute due à la crise COVID"

Même si la Direction prend en considération la question des démissions, l'UNSA rappelle qu'en 2019, il a eu 61 démissions et 8 licenciements/ruptures conventionnelles et

que 23 démissions et 1 rupture conventionnelle sont enregistrées sur les 3 premiers mois de 2020.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, comment ne pas être inquiet alors que les chiffres montrent une autre réalité !

La sensibilisation de la Direction suffira-t-elle ?

Les moyens mis en œuvre seront-ils efficaces ?

La mobilisation de l'UNSA sur ce sujet reste entière et cette question sera régulièrement étudiée.

Optimum ... Késaco ? :

Présentation du nouvel outil RH qui permettra à chaque agent de consulter ses compteurs en réel, son agenda

Il permettra plus d'autonomie pour chaque agent (CET, congés, monétisation, déclaration de son absence maladie, ...)

Une phase pilote a eu lieu en novembre 2019.

L'ouverture aux utilisateurs de la DGII sera faite début novembre 2020. Une communication à l'ensemble des salariés est prévue en septembre.

L'application congés/repos va progressivement disparaître avec Optimum

L'UNSA recommande aux agents d'être attentif aux compteurs lors de la bascule entre les outils congés et optimum.

Si vous souhaitez nous adresser des questions ou nous faire part de vos suggestions : csedt@unsa-ferroviaire.org

Si vous souhaitez consulter nos informations en ligne : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS **Efficace** **Service public**

EXPERTISE **Savoir-faire** **Carrières**

Hot-Line Juridique **Autonome** **STATUT**

METIERS **Filières** **Syndicat de services**

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Responsable

Nom:

Prénom:

Direction:

Adresse Pro:

Collège:

Tél:

Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS

Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org



UNSA-FERROVIAIRE SNCF RESEAU